

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2022-115

SEANCE DU **MARDI 20 SEPTEMBRE 2022**

Le mardi 20 septembre 2022, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 14 septembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

| | |
|--|------------------|
| Nombre de Conseillers en exercice : 29 | Votes Pour : 24 |
| Nombre de Membres présents : 16 | Votes Contre : 0 |
| Pouvoirs : 8 | Abstention : 0 |
| | Non votant : 0 |

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Marylène GACHET, Jean-Christophe PELLETIER, Hélène BELLUT, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Laurent BAUMEL, Lucile VUILLERMOZ, Yoanna DESROCHES.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Jacques BILLARD à Chantal BOISNIER, Jean-Marc NARDI à Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT à Sophie LAGREE, Hélène BERGER à Christelle LAMBERT, Olga MARTINEAU à Eric MAUCORT, Arnaud Nicolas PLANCHON à Jean-François DAUDIN, Fabrice MASSON à Françoise BAUDIN, Eric FLEUREAUX à Jean-Luc DUCHESNE.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Daniel DAMMERY, Jean-Jacques BILLARD, Anne LUMEAU, Jean-Marc NARDI, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Marc PLOUZEAU, Olga MARTINEAU, Magali DEVAUD, Arnaud Nicolas PLANCHON, Fabrice MASSON, Louise GACHOT, Eric FLEUREAUX.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Luc DUCHESNE

Convention avec l'association Chinons et le Syndicat des Vins de Chinon pour la mise en oeuvre du festival "Les Nourritures Élémentaires"

Comme chaque année, la Ville de Chinon est partenaire du festival *Les Nourritures Élémentaires*. Il décline la pensée de Rabelais au travers des conférences, tables rondes et dégustations, des projections, des visites guidées d'expositions et de spectacles. Il est co-organisé par l'association Chinons, le Syndicat des Vins de Chinon et la Ville de Chinon en partenariat avec le Musée Rabelais.

En 2022, il se déroule à Chinon, Seully, Savigny en Veron et Huismes du 5 au 6 novembre.

La convention entre la Ville de Chinon, l'association Chinons et le Syndicat des Vins de Chinon contractualise les obligations de chacune des trois parties dans l'organisation de ce festival.

L'action de la Ville porte sur la programmation d'un spectacle de théâtre en résonance avec le thème du festival (La farce pour l'édition 2022) à l'Espace Rabelais pendant le festival.

La programmation, l'organisation, le financement et les recettes échoueront à la collectivité. Pour 2022 le service culture propose « Le Médecin malgré lui » au regard de « l'année Molière ». Ce choix ambitionne de faire le lien entre l'œuvre de Rabelais et celle de Molière toutes deux traversées par le thème de la farce.

Ce spectacle est financé dans le cadre du PACT 2022 du Conseil Régional Centre-Val de Loire et par le contrat de développement culturel du Département d'Indre-et-Loire.

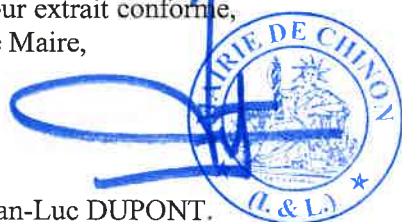
La Ville soutient également le festival en mettant à disposition les agents du service culturel pour l'accompagnement à la mise en œuvre de celui-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

- AUTORISE M. le Maire ou M. DUCHESNE, Adjoint délégué à la culture, à signer la convention entre la Ville de Chinon, l'association Chinons et le Syndicat des Vins de Chinon.

Fait à CHINON, le 23 septembre 2022

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le

Publié ou notifié le 27/09/2022

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage